

Campagne de stérilisation des chats libres



Mardi 13 janvier 2026



Introduction - Constat

- Le nombre des félins ne cesse d'augmenter (+ 4 millions en 10 ans) pour atteindre de nos jours **15,1 millions en France** en 2020(enquête FACCO/KANTAR TNS)

- La population féline **croît** à un rythme de presque **500 000 chats par an**

- **Environ 11 millions** de chats errants en France

- Des chiffres éloquents au refuge de l'APA :

En 2024: **1 733** chats entrés une augmentation de **90%** depuis 2010
(+ 822 chats)

En 2022 : 998 chats libres relâchés sur site suite stérilisation (campagne 3 mois)

En 2023 : 279 chats libres relâchés sur site suite stérilisation

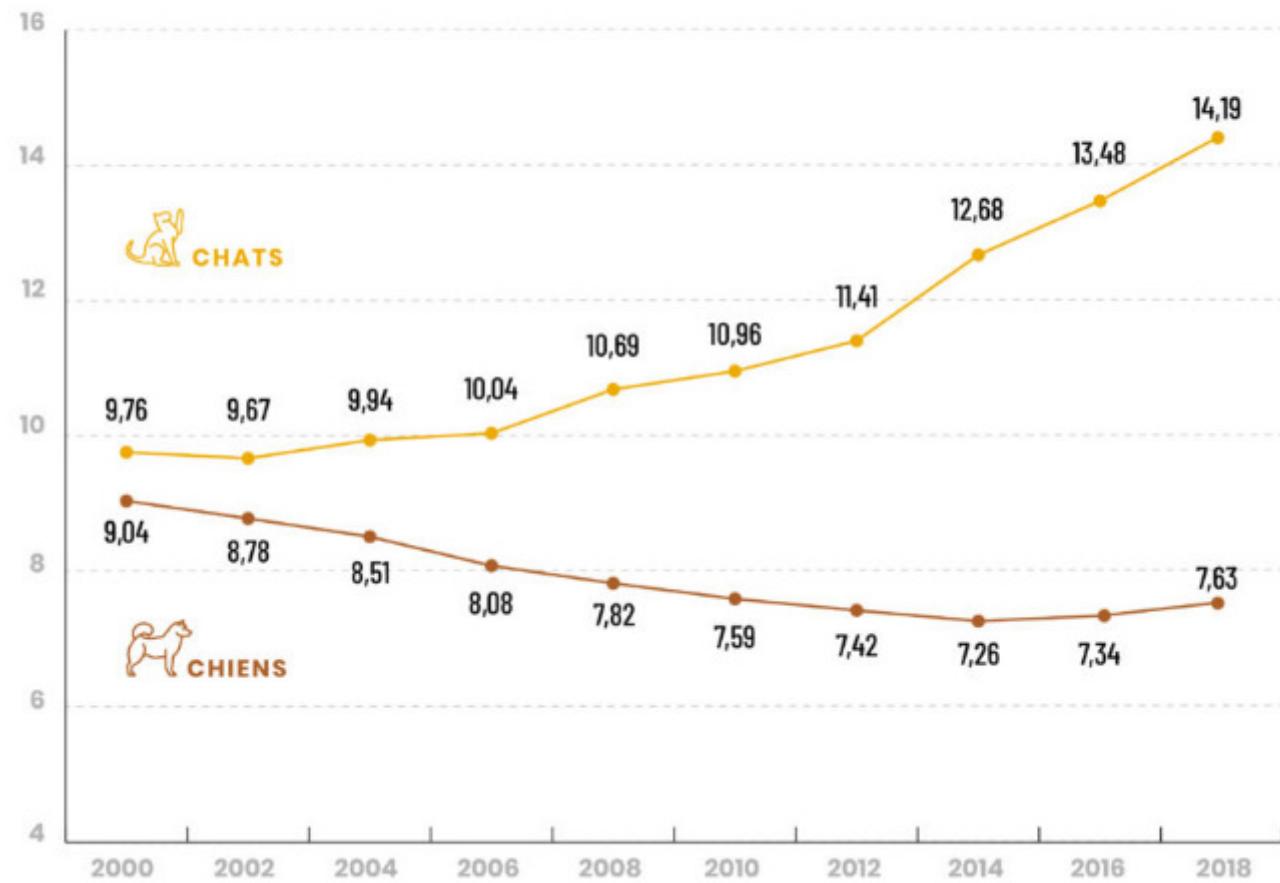
En 2024 : 431 chats libres relâchés sur site suite stérilisation

En 2025 : 295 chats libres relâchés sur site suite stérilisation

Refuge en
travaux

Introduction - Constat

**Evolution de la population canine et féline
(exprimée en millions)**



Introduction - Constat

| | FEMELLES REPRODUCTRICES | NAISSANCES | MORTALITÉ | FEMELLES SURVIVANTES | MÂLES SURVIVANTS | TOTAL DES INDIVIDUS |
|---------|-------------------------|------------|-----------|----------------------|------------------|---------------------|
| Année 1 | 1,0 | 5,6 | 0,8 | 2,4 | 2,4 | 5,8 |
| Année 2 | 3,4 | 18,9 | 2,8 | 8,0 | 8,0 | 21,8 |
| Année 3 | 11,4 | 64,0 | 9,6 | 27,2 | 27,2 | 76,2 |
| Année 4 | 38,6 | 216,2 | 32,4 | 91,9 | 91,9 | 260,0 |
| Année 5 | 130,5 | 730,9 | 109,6 | 310,6 | 310,6 | 881,2 |
| Année 6 | 441,1 | 2470,4 | 370,6 | 1049,9 | 1049,9 | 2981 |
| Année 7 | 1491,1 | 8350,0 | 1252,5 | 3548,8 | 3548,8 | 10078,6 |

Tableau : descendance théorique d'une chatte en 7 ans (chiffres arrondis)

NB : ces chiffres constituent une approximation, la fécondité des chattes augmente chaque année jusqu'à 7 ans, donc également la taille des portées, et le taux réel de survie n'est pas connu.

Des inconvenients d'une population de chats errants ...



SÛRETÉ

ANIMAUX ERRANTS = problèmes de...

SÉCURITÉ

SALUBRITÉ PUBLIQUE

PROTECTION ANIMALE



- Des colonies de **chats** sauvages de **plus en plus importantes** confrontées à la **famine** et aux **maladies**
- Le chat peut être à l'origine de **nuisances** : miaulements en période de reproduction, marquages urinaires, bagarres, poubelles éventrées, excréments dans les jardins...
- Cette prolifération de chats errants peut engendrer un vrai **problème de salubrité publique** si la reproduction n'est pas contrôlée et régulée.

... aux avantages d'une population de chats libres

- **Les chats des rues** font partie de notre environnement à part entière, **maillon d'une chaîne écologique** dans laquelle ils remplissent une fonction sanitaire en chassant et contenant les populations de rats, souris,..
- **Les chats stérilisés ne se bagarrent plus et ne délimitent plus leur territoire** par des urines malodorantes, **plus de miaulements** en pleine nuit, **moins de contamination des maladies infectieuses** comme le FIV.
- **Les chats libres permettent de stabiliser la population féline d'un quartier** car même stérilisés, ils continuent à protéger leur territoire et empêchant d'autres arrivants de s'installer.
- **Le devenir des chats errants**, vivant en groupe dans des lieux publics d'une commune, capturés et conduits en fourrière est le plus souvent **réduit à l'euthanasie du fait de la difficulté de leur adoption**.

Que dit la loi?

Article L. 211-27 du CODE RURAL

Le maire peut par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 214-5, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.



Que dit la loi?

Arrêté du 03 avril 2014

- A compter du 1^{er} janvier 2015, les chats « errants » doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés.
- **Un Maire aura dorénavant à se justifier de son recours à la fourrière et de son refus de mettre en œuvre un programme de stérilisation. Il ne sera plus en droit de refuser la main tendue des bénévoles et Associations qui proposent actions de terrain et financements. Il ne pourra plus refuser d'y participer.**



Les étapes d'une opération

CAPTURE-STERILISATION-REMISE EN LIBERTE

- Le repérage des lieux



- Le trappage



Les étapes d'une opération

CAPTURE-STERILISATION-REMISE EN LIBERTE

- La stérilisation et le contrôle sanitaire



- La remise en liberté



Proposition de l'Association

- Campagne de stérilisation du 2 février au 30 avril 2026
- Prise en charge totale par l'Association pour ces chats errants :
 - du test Fiv/Felv (sida du chat)
 - de la stérilisation
 - du tatouage « s » dans les oreilles

(Coût moyen pour une chatte pour l'Association : 90 euros)

- Coût de prise en charge pour la commune ou l'administré :

| Désignation | Tarif en € par chat | Tarif en € par chat | Tarif en € par chat |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Moins de 5 chats | De 5 à 10 chats | Plus de 10 chats |
| Mâles (test FIV/Felv + tatouage + castration) | 20 | 15 | 10 |
| Femelles (test Fiv/Felv + tatouage + stérilisation) | 40 | 30 | 20 |

- + Prise en charge de la campagne de communication pour cette opération : médias, distribution d'affiches...

Proposition de l'Association

- Rôle des communes et des administrés :
 - Repérer les sites de chats et les personnes qui nourrissent les chats
 - Mise en place de la capture des chats
 - Transport jusqu'à l'association des chats capturés par la commune ou les administrés
 - Remise en liberté des chats sur sites

Pourquoi mettre en place ce programme ?

Seule méthode efficace sur du moyen et long terme

- L'extermination n'apporte pas de solution durable car les sites sont recolonisés par d'autres individus après la capture.
- Une gestion durable des populations de chats dits « libres » passe par une stérilisation des animaux et une remise en liberté sur site.

Cette forme de gestion permet :

- de réduire le nombre de chats errants,
- évite la recolonisation des territoires par de nouveaux individus,
- et favorise l'intégration de l'animal en ville.



Campagne de stérilisation 2022 : bilan

1166 chats amenés au refuge

998 stérilisés
et relâchés sur site

168 euthanasies
(chats malades)

(Arrêt brutal de la campagne cause COVID)



Campagne 2026 de stérilisation des chats errants*



Signalez tout chat errant en Mairie ou auprès de l'APA
afin qu'il puisse bénéficier de la campagne de stérilisation
qui aura lieu du 02/02/26 au 30/04/26



Pour tout renseignement adressez-vous à :
ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX

REFUGE : Lieu dit Les Bas Charmets - 63360 GERZAT - Tél. 04 73 91 35 36
Email : secretariat.apanimaux63@orange.fr - www.apanimaux63.org

Merci pour votre attention